



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 15 février 2018

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Jean LEME  
Email : jean.leme@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16.08  
Fax : 02.31.44.59.87

**Mesdames et messieurs les maires**  
**Mesdames et messieurs les présidents**  
**d'intercommunalité**  
**Monsieur le président de la CLE**  
**Monsieur le président de la Fédération de**  
**pêche du Calvados**  
**Mesdames et messieurs les présidents**  
**d'AAPPMA**  
**Messieurs les Présidents de syndicat mixte**

**Objet :** Consultation du public  
Projet d'un nouveau arrêté permanent d'entretien des cours d'eau

Mesdames et messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalités, Monsieur le président de la CLE, Monsieur le président de la Fédération de pêche du Calvados, Mesdames et messieurs les présidents d'AAPPMA, Messieurs les Présidents de syndicat mixte,

Lors de la diffusion de la plaquette « cours d'eau et fossé » le 26 avril 2017, il vous a été précisé que la DDTM engageait avec ses partenaires (DREAL, AFB, Fédération de Pêche du Calvados, CATER,...) une révision de l'arrêté permanent d'entretien des cours d'eau daté du 28 juin 2013.

Ce travail de réflexion étant terminé, il convient désormais de mettre à disposition du public, en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, ce nouveau projet d'arrêté par voie électronique afin de recueillir d'éventuelles observations.

Comme vous pourrez le constater, ce projet d'arrêté intègre désormais :

- une période d'entretien plus longue de 7 mois, qui tient compte des différents types d'entretien (embâcle, entretien des berges,...)
- la prise en compte de travaux d'urgence
- la gestion des espèces exotiques envahissantes
- un modèle d'arrêté municipal d'entretien des cours d'eau

La période de participation du public retenue s'étend **du lundi 26 février 2018 à 9h au lundi 19 mars 2018 à 18h.**

Les éventuelles observations sur ce projet d'arrêté pourront être :

- 1)- soit formulées en ligne jusqu'au lundi 19 mars 2018 inclus à l'aide du formulaire prévu à cet effet à l'adresse électronique suivante: <http://www.calvados.gouv.fr/les-consultations-en-cours-r1357.html>
- 2)- ou soit envoyées par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, à la DDTM du Calvados (service eau et biodiversité) où elles doivent parvenir avant le lundi 19 mars 2018.

Je vous invite à relayer cette participation du public auprès de vos administrés ou de vos adhérents et également à nous faire part de vos observations éventuelles par les mêmes voies.

Le service eau et biodiversité de la DDTM se tient à votre disposition pour toute explication éventuelle sur ce projet d'arrêté et cette consultation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.43.16.00  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>